Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260518-D0682026-DE

Délibération n° 068-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 11 mai 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Laurence LE MANACH - — Goulven HUITOREL - Jimmy TOUATI – Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD – Patrick TALLEC - Pierre-Baptiste GELARD - Etienne PROTHON – Erwann DIRAISON – Mathieu DINASQUET - Vincent LE BOURG

Absents excusés : Antoine GRANNEC — Nathalie LE MOAL – Floriane BERTHAULT - Gwenn LE DAIN – Eloïse GLOU – Déborah BELEC

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 17 Nb de votants : 17

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DU PONT AR GORRET – DEMANDE D'UNE AUTORISATION POUR SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRES DU CEREMA, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE TOUS AUTRES ORGANISMES

Le Maire expose à l'assemblée que compte tenu de l'état actuel du Pont Ar Gorret, il convient d'engager des travaux de réhabilitation et rappelle que le bureau d'études ANTEAGROUP a été retenu pour une mission de maîtrise œuvre.

Les travaux à envisager sont les suivants :

- Depuis l'intrados et l'extérieur de l'ouvrage : dévégétalisation manuelle et mécanique pour les plus grosses souches et suppression des mousses, évacuation des embâcles, évacuation des atterrissements, nettoyage de l'ouvrage, suppression du mortier ciment et dégarnissage des joints, comblement des affouillements en pied de piles et de culées, remplacement complet des pierres les plus dégradées et instables (tympans), reconstruction du mur en retour aval rive gauche, rejointement du parement, comblement des fissures si nécessaire, traitement de l'ouvrage.
- Depuis l'extrados de l'ouvrage : suppression de la chaussée, reprise des lacunes du remblai de remplissage, mise en place d'une chape d'étanchéïté et d'exutoires permettant l'évacuation des eaux de ruissellement, mise en place d'un système d'évacuation des eaux, reconstruction des parapets effondrés, régalage des pierres désaxées du parapet, aménagement du tablier de l'ouvrage et finitions.
- Repli des installations.

Le coût total de l'opération est estimé à 476 100 € HT :

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature dépenses	**Montant**	**Nature recette**	**Montant**
Maîtrise d'œuvre	42 000.00 € HT	Subvention CEREMA (plan Ponts)	285 660.00 €
Levé topographique	2 000.00 € HT	Subvention conseil départemental	95 220.00 €
Travaux	428 600.00 € HT	Autofinancement	95 220.00 €
Achat matériaux et matériels	3 500.00 € HT		
Total	**476 100.00 € HT**	**Total**	**476 100.00 €**

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260518-D0682026-DE

Délibération n° 068-2026

Le Maire propose de solliciter auprès du CEREMA une subvention à hauteur de 60 % du montant HT de l'opération soit un montant de subvention de 285 660 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

. Accepte le projet de réhabilitation du Pont Ar Gorret,
. Accepte le plan de financement présenté ci-dessus,
. Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du CEREMA, du conseil départemental, et de tous autres organismes.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

